



© PRESSMASTER - FOTOLIA.COM

# Formation Responsables de RAM

► De l'embauche de l'assistante  
maternelle à la rupture du contrat

## MAÎTRISER L'INFORMATION

La complexité de la réglementation en matière de droit du travail, ses évolutions constantes, amènent les responsables des RAM à répondre quotidiennement aux sollicitations d'assistantes maternelles ou de parents.

Il est donc nécessaire d'acquérir et/ou de mettre à jour ses repères sur des éléments fondamentaux du contrat de travail, spécifiques au métier d'assistante maternelle.

## S'APPUYER SUR DES EXPERTISES

L'assmat, revue professionnelle des assistantes maternelles, et Casamape, lieu d'informations et d'échanges entre assistantes maternelles et parents employeurs, unissent leurs savoir-faire. Et proposent des formations :

- répondant parfaitement aux attentes des responsables de RAM ;
- offrant un accompagnement individualisé des demandes ;
- s'appuyant sur des cas pratiques, vécus ;
- encadrées par des formateurs ayant une connaissance approfondie et pratique des spécificités du contrat de travail des assistantes maternelles.

## LES FORMATEURS



**Catherine Doublet** : juriste titulaire d'un troisième cycle de droit social, rédacteur en chef de *L'assmat* depuis 2004, du *Guide des assistantes maternelles* et du *Guide des assistantes familiales*.



**Frédéric Conseil** : fondateur du site [www.casamape.fr](http://www.casamape.fr) et spécialiste de la gestion de la paie des assistantes maternelles, il est également rédacteur en chef adjoint de la revue *L'assmat*.

### Formules au choix :

**Formule A** : 2 journées

**J1 + J2** 949 € TTC

**Formule B** : 3 journées

**J1 + J2 + J3** 1 299 € TTC

### Sessions :

- Session 1 : Du 21 au 23 mars 2017
- Session 2 : Du 19 au 21 septembre 2017
- Session 3 : Du 21 au 23 novembre 2017

10 PERSONNES PAR SESSION  
MAXIMUM !

## CHAQUE STAGIAIRE SE VOIT REMETTRE AU TERME DE LA FORMATION :

- Un support pédagogique bâti sur de multiples situations et cas concrets,
- Le Guide juridique des assistantes maternelles - éditions L'assmat (valeur 23 €),
- 1 an d'abonnement à L'assmat (valeur 55 €).



## FORMULES AU CHOIX

### Formule A

2 journées = J1 + J2

949 € TTC

### Formule B

3 journées = J1 + J2 + J3

1 299 € TTC

### Sessions

- **Session 1** : du 21 au 23 mars 2017
- **Session 2** : du 19 au 21 septembre 2017
- **Session 3** : du 21 au 23 novembre 2017

## DÉROULEMENT

### ► Journée 1

#### Rôle des relais assistantes maternelles et limites de leurs missions

- Rôle d'information : orientation des familles, information sur les métiers, informations en droit du travail
- Lieu d'échanges sur les pratiques professionnelles...

#### Les sources du droit pour les assistantes maternelles employées par des particuliers

- La hiérarchie des normes juridiques d'origine étatique
- Les normes juridiques contractuelles
- L'articulation des textes entre eux
- Le principe dit « de faveur » en droit du travail...

#### Les principaux textes applicables aux assistantes maternelles

- Utilisation de Légifrance
- Savoir où on est dans un code.
- **Le contrat de travail** : Les différents types de contrat
- Le contenu du contrat de travail
- La modification du contrat de travail
- Cas particulier de la rupture de la période d'essai...

### ► Journée 2

#### La rémunération de l'assistante maternelle

- Le calcul du salaire mensualisé
- Heures complémentaires et supplémentaires
- Les indemnités.

- **Les congés payés** : Fixation de la date
- Principe de l'indemnité de congés payés.

#### La rupture du contrat de travail à l'initiative du parent employeur

- Le retrait d'enfant
- Procédure
- Préavis
- Indemnité de rupture : droit et montant.

#### La démission de l'assistante maternelle.

### ► Journée 3

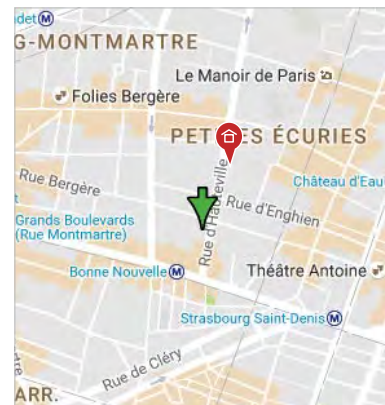
- **Absences non rémunérées** : Retenue sur salaire
- Incidence des absences non rémunérées.

- **Indemnité de congés payés** : La règle du dixième
- La règle du maintien du salaire
- Le paiement de l'indemnité.

- **Solde de tout compte** : La régularisation de salaire
- Exercices pratiques...

## INFOS PRATIQUES

- **Lieu** : Paris (75010)
- **Métro Bonne Nouvelle** : Ligne 8 - Ligne 9
- Proximité Opéra et Grands Boulevards
- **Repas du midi pris en charge.**



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES & DEVIS SUR MESURE

- **Email** : [formation@casamape.fr](mailto:formation@casamape.fr)
- **Tél** : 03.29.70.56.33
- **Fax** : 03.29.70.57.44
- **Courrier** : Casamape Formation  
10, avenue Victor-Hugo  
CS 60051  
55800 Revigny-sur-Ornain

Code MASM0169

## FICHE D'INSCRIPTION à retourner à Casamape Formation

10 av. Victor-Hugo • CS 60051 • 55800 Revigny-sur-Ornain

ou par fax : 03 29 70 57 44  
ou par mail : [formation@casamape.fr](mailto:formation@casamape.fr)

### LE STAGIAIRE

Madame  Monsieur

Nom..... Prénom.....

Adresse .....

CP [ ] Ville.....

Téléphone portable .....

E-mail stagiaire .....

Date et signature du stagiaire

### COLLECTIVITÉ TERRITORIALE ou Organisme de rattachement

Nom de la collectivité.....

E-mail responsable formation.....

Adresse .....

CP [ ] Ville.....

Téléphone .....

Cachet de la collectivité ou de l'organisme :

S'inscrit à la formation suivante :  **Formule A** 2 journées - 949 € TTC ou  **Formule B** 3 journées - 1 299 € TTC  
À la session :  21 au 23 mars 2017  19 au 21 septembre 2017  21 au 23 novembre 2017

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-nous votre demande par e-mail à : [formation@casamape.fr](mailto:formation@casamape.fr)

\* Vaut convention de formation simplifiée. Tout participant souhaitant se désister devra informer par écrit la SAS Martin Media - Casamape Formation. Tout dédit effectué dans les 30 jours précédant le début de la session de formation entraînera le règlement de 50% du prix de la prestation. Tout dédit effectué dans les 15 jours précédant le début de la session de formation entraînera le règlement intégral du prix de la prestation.